



Accident de la circulation non responsable

Par **cadd**, le **28/10/2013** à **21:42**

Bonjour,

Mon père a été victime d'un accident de la route sans aucune responsabilité avec 2 blessés dont mon père.

L'assurance veut que mes parents règlent les frais de gardiennage et la dépollution de la voiture car le constat de gendarmerie n'est pas encore établi et peut mettre plusieurs mois; De plus l'assurance donne une valeur de 800 € alors que la voiture était plutôt en bon état malgré son âge.

J'entends dire qu'il existerait une convention IDA qui permettrait de payer les frais annexes dont le gardiennage.

De plus le garagiste demande un gardiennage depuis le jour de l'accident alors qu'on nous dit que les frais démarrent après le passage de l'expert.

Merci de votre expertise à ce sujet.

cadd

Par **chaber**, le **29/10/2013** à **08:17**

bonjour

L'obtention des PV de police par les assureurs peut atteindre quelques mois. Ces PV permettront de déterminer les responsabilités et appliquer les conventions inter-compagnies, qui, pour mémoire, ne sont opposables à l'assuré)

Si aucune responsabilité n'est retenue, la cour de cassation retient que vous avez droit à la

valeur de remplacement, et les frais inhérents à l'accident

C'est à dire, la valeur marchande d'un véhicule similaire

sans responsabilité, ces frais seront indemnisés par votre propre assureur selon les conventions.

En règle générale, un garage ne demande du gardiennage qu'après le passage de l'expert qui propose de mettre le véhicule à la casse.

Votre père était-il couvert par la garantie personnelle du conducteur?

Par **LDG**, le **02/11/2013** à **21:04**

Bonsoir,

Le délai moyen pour l'obtention d'un PV est de 3 mois.

S'il est confirmé à réception du PV que votre père n'est pas responsable de l'accident, votre assureur devra prendre en charge les frais de gardiennage que vous aurez réglés.

Vous pourrez également réclamer à votre assureur une indemnisation pour la perte d'usage de votre véhicule ainsi que les frais de la nouvelle carte grise.

Quant aux blessures de votre père, a t'il adressé le certificat médical initial à son assureur ?

Cordialement,